

**5 juin 2023**

**Modification du procès-verbal autorisé lors du conseil municipal du 15 janvier 2024, résolution 2024-01-15-01.**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham, tenue au 25 rue de l'Église, Notre-Dame-de-Ham, lundi le 5 juin 2023 à 20h, à laquelle sont présents : M. Michel Blondin, M. Éric Pariseau, M. Steve Roy, Mme Sylvie Turcotte, Mme Cathy Bishop; Mme Sonia Roberge formant quorum sous la présidence du maire, M. Serge Tremblay.

M. Emrick Couture-Picard, directeur général et greffier-trésorier, agit à titre de greffier d'assemblée.

**2023-06-05-00 D23-01 : DEMANDE DE MADAME MÉLINA DUPRAS-ROSSIER (LOT #6 206 575 SUR LE 2<sup>E</sup> RANG SUD) AFIN DE RÉDUIRE LA MARGE DE REcul LATÉRALE DROITE POUR UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE ISOLÉE**

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à transformer un bâtiment agricole existant en bâtiment résidentiel;

CONSIDÉRANT QUE la seule norme municipale empêchant la réalisation du projet est le non-respect de la marge de recul latérale droite;

CONSIDÉRANT qu'il est permis de régulariser la situation par dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE la demanderesse est consciente qu'elle s'implante en milieu agricole et qu'elle doit en accepter les inconvénients, si inconvénient il y a;

CONSIDÉRANT QUE le refus de la demande causerais un préjudice sérieux à la demanderesse, car elle devrait tout simplement annuler le projet;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation de la demande ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires voisins.

Il est proposé par Sonia Roberge et adopté à l'unanimité que le conseil municipal autorise la demande de dérogation mineure afin de réduire la marge de recul latérale droite de la future résidence de 30 mètres à 12 mètres.

---

Serge Tremblay

Maire

---

Geneviève Boutin

Directrice générale greffière-trésorière